Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : Le commissaire de la concurrence c Reliance Comfort Limited Partnership, 2014 Trib

conc 19

Nº de dossier : CT-2012-002 Nº de document du greffe : 176

AFFAIRE CONCERNANT la Loi sur la concurrence, LRC 1985, c C-34, dans sa version modifiée.

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande du commissaire de la concurrence en vertu de l'article 79 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT certaines politiques et procédures de Reliance Comfort Limited Partnership.

ENTRE:

Le commissaire de la concurrence (demandeur)

et

Reliance Comfort Limited Partnership (défenderesse)

et

National Energy Corporation

(intervenante)

Date de l'audience : Le 22 octobre 2014

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge Rennie (président)

Date de l'ordonnance : Le 31 octobre 2014



ORDONNANCE CONCERNANT LA REQUÊTE DU COMMISSAIRE

- [1] Le commissaire de la concurrence sollicite une ordonnance enjoignant au Tribunal d'instruire la demande intentée par le commissaire contre Direct Energy Marketing Limited (CT-2012-003) conjointement avec la demande du commissaire déposée contre Reliance Comfort Limited Partnership (CT-2012-002).
- [2] Pour les motifs énoncés dans la décision rendue par le Tribunal dans Le commissaire de la concurrence c Direct Energy Marketing Limited, 2014 Trib conc 18, la requête du commissaire est rejetée. Les dépens suivront l'issue de la cause.

FAIT à Vancouver, ce 31^e jour d'octobre 2014. SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) Donald J. Rennie

COMPARUTIONS:

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence Jonathan Hood

Pour la défenderesse :

Reliance Comfort Limited Partnership Jonathan Asselstine Neil C. Morgan

Pour l'intervenante :

National Energy Corporation Derek D. Ricci Michael Finley